Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 056-215602285-20261111-202611045-DE

République Française
Département Morbihan
Commune de Saint-Marcel

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 novembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le 10 novembre à 19H00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement dans la salle de la mairie, située 1, place de la mairie à Saint-Marcel, sous la présidence du maire, M. BOULO Ludovic,

Date de la convocation : 04/11/2026
Date d'affichage : 04/11/2026
Nombre de membres
En exercice : 15
Présents : 11
Vote : 12
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : M. BOULO Ludovic, Mme MODICOM Nolwenn, M. THEBAUD Didier, Mme DANO Marine, Mme GRU Valérie, Mme LE GOUESTRE Isabelle, M. TEXERAUD Patrick, M. BRUN Christophe, M. LOPEZ-LOPEZ Vincent, M. JEFFROY Francis, Mme BOQUET Charlène

Absents excusés : M. BACHELOT Guillaume, M. MELLAL Mokrane, Mme FABREGUETTES Jessie, Mme BROHAN Nicole

Mme BROHAN Nicole a donné pouvoir à Mme DANO Marine

A été nommée secrétaire : Mme BOQUET Charlène

2026-11-045 : FIXATION DES TARIFS DU BATIMENT COMMUNAL LA CLAIE AU 1ER JANVIER 2027 POUR L'EXERCICE D'UNE ACTIVITE PROFESSIONNELLE

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal que les tarifs applicables aux professionnels utilisant ponctuellement le bâtiment communal « la claie » situé 4, rue du Calvaire ont été votés en juin 2026 (délibération 2026-06-040). Il propose de maintenir ces tarifs au 1er janvier 2027.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **MAINTIENT** la redevance d'occupation à 3 €/heure par utilisation / 12 € par demi-journée / 20 € par journée. Le paiement interviendra selon les modalités fixées par la commune.

En mairie, le 12 novembre 2026
Le maire,
Ludovic BOULO